RÈGLEMENT GRAPHIQUE

LIMITE DE ZONE

ESPACES BOISÉS CLASSÉS EXISTANTS OU À CRÉER
> article L113-1 et suivants du Code de l'Urbanisme

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS (ER) au profit de la commune :
> article L151-41 du code de l'urbanisme

1 - Aménagement du carrefour de la RD514/rue Morice		290 m²
2 - Réalisation d'un ouvrage pour les eaux pluviales		3460 m²
3- Rétablissement du chemin entre la Basse Écarde et le Bourg	3a	710 m²
	3b	65 ml x 3m
4 - Aménagement d'une voie cyclable, création de plantations et d'ouvrages de gestion des eaux pluviales		4800 m²
5 - Création d'un accès au coeur d'îlot et aménagement paysager		500 m²
6 - Création d'un nouveau cimetière		4400 m²
7 - Création d'une voie cyclable rue de Dolton/RD37b	7a :	640 ml x 5m
et plantations de haies	7b :	355 ml x 5m
8 - Création d'une liaison entre la voie cyclable et la rue du nouveau lotissement		195 m²
9 - Aménagement de carrefour RD223/RD37b		35 m²
10 - Création de nouvelles sections de chemins pour la continuité du réseau pédestre dans le marais, entre le chemin de halage et la RD514	10a :	365 ml x 5m
	10b :	300 ml x 7m
	10c :	350 ml x 5m

SECTEUR SOUMIS AUX O.A.P.
> article L151-6 et suivants du code de l'urbanisme

ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL, PAYSAGER ET/OU ÉCOLOGIQUE
repérés en application de l'article L151-19 et L151-23 du code de l'urbanisme
> les représentations sont figuratives

SECTEURS DE PARCS, JARDINS ET ESPACES VERTS À CONSERVER

LISIÈRES URBAINES À PRÉSERVER

VERGER

MAILLAGE DE HAIES

MARES (hors zones de marais)

ARBRES REMARQUABLES

CONSTRUCTIONS

MURS

POUR INFORMATION :

SITE D'ACTIVITÉS AGRICOLES

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DE FORAGE IMMÉDIAT
> voir les SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DE FORAGE RAPPROCHÉ
> voir les SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

PÉRIMÈTRE DE PROTECTION DE FORAGE ÉLOIGNÉ
> voir les SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

CLASSEMENT SONORE DES INFRASTRUCTURES
par arrêté préfectoral du 15/05/2017 :
- RD514 *(catégorie 3 - 100m)*

ZONES DE RISQUES AUTOUR DE LA CANALISATION DE TRAPIL

SITE D'ANCIENNES CARRIÈRES

PÉRIMÈTRE IMPACTÉ PAR LE PROJET DE PLAN DE PRÉVENTION MULTI-RISQUES DE LA BASSE VALLÉE DE L'ORNE
> source : Préfecture du Calvados

NOTA : ZONE INONDABLE et réglementation applicable :
consulter le PPR en application > voir les SERVITUDES D'UTILITÉ PUBLIQUE

Les risques argiles, chutes de blocs, glissements de terrain
et remontée de nappe phréatique sont représentés dans l'extrait ci-joint au 1/15 000è
c'est-à-dire à une échelle adaptée à la précision des données.

N

0 40 120 200m

origine du fond de plan : DGFIP © 2018

Zonage du PLU et Risques naturels
1/15 000è

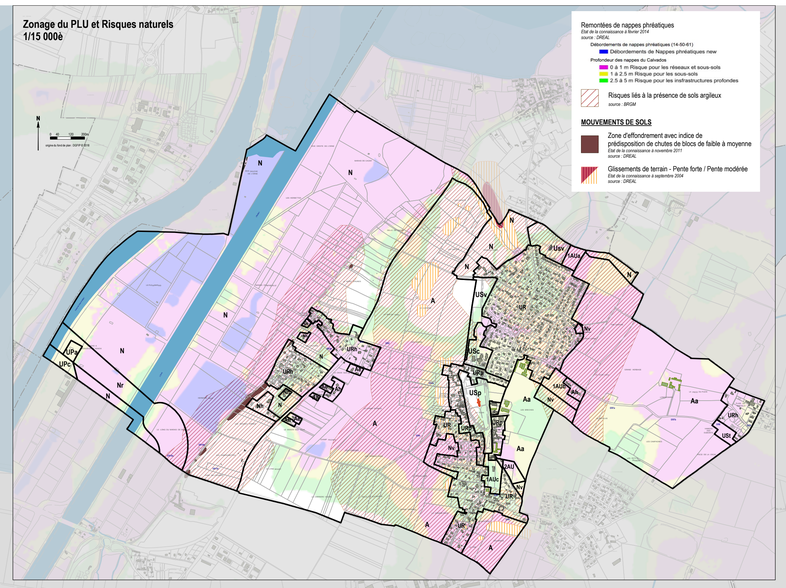

Amfreville

PIÈCE N° 3b

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

RÉVISION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

agence schneider

APPROBATION

vu pour être annexé à la délibération
du conseil municipal
en date du 12 avril 2021

le maire, Xavier MADELAINE

POS élaboration	– approuvée le	07 septembre 1981
PLU élaboration	– approuvée le	02 mars 2007
Modification n°1		30.10/2009
Modification simplifiée n°1		23.11/2015

ÉCHELLE 1:5000
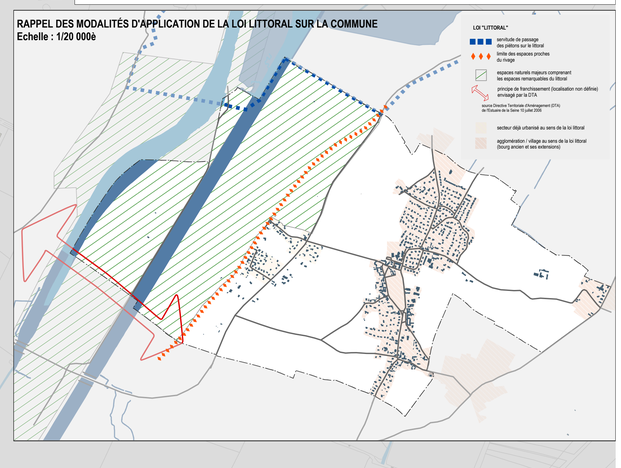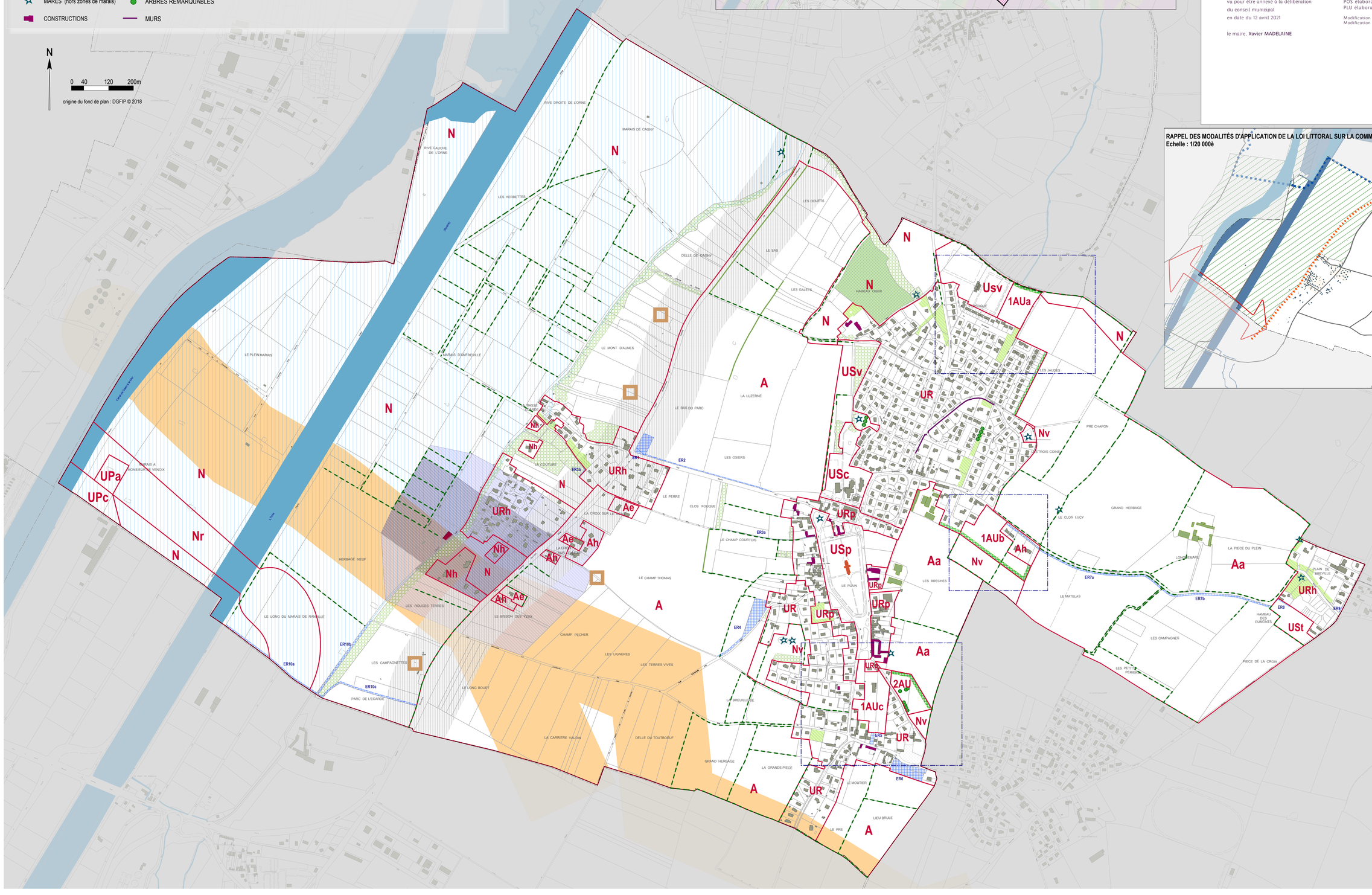
RAPPEL DES MODALITÉS D'APPLICATION DE LA LOI LITTORAL SUR LA COMMUNE
Echelle : 1/20 000è